

**52030 - Equipement matériel  
et mobilier des collèges publics**

**Proposition d'attribution de subventions  
d'investissement aux collèges publics  
pour l'acquisition d'équipements**

**Rapport n° CP/2019/135**

**Service gestionnaire :**

J3-Collèges

**Résumé :**

Le Département est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers, pour un montant total de 48 283,25 €.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs et la reprographie (auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements, telle que détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant une proposition d'engagement total de 48 283,25 € TTC en faveur des collèges suivants :

- Territoire Nord : Simone Veil à Herrlisheim, Foch à Haguenau, Val de Moder à La Walck
- Territoire Sud : Romain Rolland à Erstein, Grégoire de Tours à Marlenheim, collège des Châteaux à Châtenois
- Territoire Ouest : Bastberg à Bouxwiller, Pierre Claude à Sarre-Union, Les Sources à Saverne
- Territoire Eurométropole : collège Leclerc à Schiltigheim

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 25 avril 2019, a émis un avis favorable concernant ces propositions.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 45619                          | 204-20431-221   | 250 000,00 €                                     | 250 000,00 €                      | 48 283,25 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 48 283,25 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY